

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 1er octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DASES 23-DEVE** Signature avec la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) d'un contrat de licence de savoir-faire et de marque avec l'association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF) pour la création d'un pollinarium.

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un contrat de licence de savoir-faire et de marque avec l'association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF) pour la création d'un pollinarium ;

Sur le rapport présenté par Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un contrat de licence de savoir-faire et de marque avec l'association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF) pour la création d'un pollinarium et dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une redevance d'un montant de 100 € devra être versée chaque année à l'APSF pour utilisation de la marque. Une adhésion à l'APSF d'un montant annuel de 800 € (selon barème en vigueur) est également à prévoir afin de participer aux travaux du réseau.

La DASES prend en charge l'adhésion et la redevance pour un montant de 900 € annuel. La dépense correspondante sera imputée au Chapitre 11, Nature 611, Rubrique 414, destination 4140002, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**